

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



DÉCISION DU MAIRE
N° 2022 – 128

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

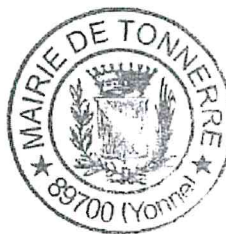
COMMANDE PUBLIQUE
CONTRAT DE SERVICE POUR L'INSTALLATION ET LA GESTION DE LIGNES TELEPHONIQUES
A LA MEDIATHEQUE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant l'arrêt technique du système téléphonique numérisé début 2023 et le programme de transition du réseau téléphonique français vers le tout IP ;
- Considérant la nécessité de faire évoluer, en conséquence, le système téléphonique de la collectivité ;
- Considérant le planning de modification du réseau téléphonique de la collectivité ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer le contrat avec la société We Acces, sise Saint Etienne du Rouvray (76800), aux conditions suivantes :
 - Service : 4 lignes (licences + forfaits illimités France Fixe&Mobile),
 - Durée du contrat : 12 mois (renouvelable par tacite reconduction 12 mois),
 - Abonnement mensuel : 62.24 € HT,
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la médiathèque et de la collectivité.



A Tonnerre, le 7 juin 2022,
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre